

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR)
AU GROUPE DE RECOMMANDATIONS ET D' ACTIONS POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT
(GRAMÉ)**

- 1. Références :**
- i) Pièce C-GRAMÉ-0009, page 4
 - ii) Pièce C-GRAMÉ-0009, page 5
 - iii) Pièce C-GRAMÉ-0009, page 5
 - iv) Pièce C-GRAMÉ-0009, page 6
 - v) R-4018-2017, B-0269, GM-G, Document 5, page 3
- i) « Concernant les modalités d'application du PCR, le GRAME est favorable à leur reconduction :
- Les principales modalités d'application du PCR sont les suivantes :
- [...]
- (6) L'utilisation de formulaires de positionnement lorsque jugé utile: »
- [soulignement dans l'original]
- ii) « Le GRAME est d'avis que le formulaire de positionnement pourrait être utilisé aux fins de préparation des dossiers d'Énergir, sans que celui-ci fasse l'objet d'une divulgation du positionnement global des intervenants [...]. »
- iii) « Le GRAME est d'avis qu'afin de bien cibler les enjeux et les préoccupations des intervenants, il serait opportun que lors du processus de consultation, les intervenants puissent se positionner non seulement lors de la rencontre, mais également via le formulaire de positionnement, afin notamment que les analystes qui sont les représentants des intervenants reconnus puissent consulter leur organisme respectif. »
- iv) « **Par conséquent, le GRAME recommande d'apporter une modification au principe d'utilisation du formulaire de positionnement, à savoir qu'il ne puisse en aucun cas servir à divulguer le positionnement global des intervenants à la Régie et d'autre part, qu'il puisse servir à transmettre à Énergir un positionnement plus ciblé par les intervenants.** »
- [caractères gras dans l'original]
- v) Énergir présente les composantes du formulaire de positionnement des intervenants et ses modalités d'utilisation.

Demandes :

- 1.1** Le GRAME convient-il que les modalités actuelles du PRC qu'Énergir propose de reconduire de façon permanente n'empêchent aucunement l'utilisation du formulaire de positionnement des intervenants aux fins de préparation des dossiers d'Énergir (voir référence (v)), sans pour autant que le positionnement global des intervenants fasse l'objet d'une divulgation à la Régie?

- 1.2** Le GRAME convient-il que le formulaire de positionnement pourrait être utilisé aux fins de préparation des dossiers d'Énergir sans pour autant empêcher que le positionnement global des intervenants soit divulgué à la Régie, si les intervenants autorisent Énergir à le faire?